

COMPTE-RENDU

Conseil de quartier La Bastide

Mercredi 23 novembre 2022, Maison Cantonale



Etaient présents :

- Pierre Hurmic, Maire de Bordeaux
- Françoise Frémy, Maire-adjointe du quartier La Bastide
- Jean-Baptiste Thony, Adjoint au maire de Bordeaux chargé de l'économie circulaire, zéro déchet, la propreté et la monnaie locale
- Laurent Guillemin, Adjoint au maire de Bordeaux chargé de la sobriété dans la gestion des ressources naturelles, de la politique de l'éclairage public et rénovation énergétique des bâtiments municipaux, des cultes
- Amine Smihi, Adjoint au maire de Bordeaux chargé de la tranquillité publique, de la sécurité et de la prévention

- Ghislain Luneau, Responsable Mises en Lumière et Distribution Electrique, Bordeaux Métropole
- Pascal Jarry, Directeur de la mission Démocratie permanente, Mairie de Bordeaux
- 128 habitants et habitantes du quartier.

Vous pouvez revoir le conseil de quartier dans son intégralité en suivant le lien :
[Conseil de quartier | conseil de quartier | By Quartier La Bastide | Facebook](#)

INTRODUCTION DE LA MAIRE DU QUARTIER LA BASTIDE	2
INTRODUCTION DU MAIRE DE BORDEAUX	2
ENSEMBLE MOBILISES POUR LA PROPRETE	3
EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET SOBIRETE ENERGETIQUE	6
TEMPS D'ECHANGES	7
ACTUALITES DU QUARTIER	9

INTRODUCTION DE LA MAIRE DU QUARTIER LA BASTIDE

Françoise Frémy souhaite la bienvenue aux habitants du quartier à ce conseil de quartier. Elle salue le maire et les élus présents. Elle rappelle qu'elle souhaite maintenir un contact étroit avec les habitants de la Bastide.

Deux thèmes seront abordés au cours de ce conseil de quartier : la propreté de la ville, sujet choisi par les habitants, et la sobriété énergétique.

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, il faut souligner l'engagement de la mairie de Bordeaux sur ce sujet. 99 commerces de Bordeaux ont rejoint le dispositif « Où est Angela ».

INTRODUCTION DU MAIRE DE BORDEAUX

Pierre Hurmic est très attaché aux conseils de quartier, qui offrent une occasion de dialogue constructif. Il doit pourtant se rendre à 19 heures à la mairie de Bordeaux pour recevoir une délégation.

La maire de quartier est très impliquée sur les sujets quotidiens. Jean-Baptiste Thony répondra aux questions sur la propreté. Le plan de réduction de l'éclairage public sera présenté par Laurent Guillemin.

Pierre Hurmic rappelle qu'il travaille avec une équipe. Il se déclare « *maire du quotidien et maire du lendemain* ».

Maire du quotidien, il n'ignore pas les difficultés liées à l'augmentation du prix de l'énergie. Ainsi, les charges de la ville ont augmenté de 17 millions d'euros. Il se rendra le lendemain au salon des maires et des collectivités locales pour défendre les intérêts de la ville de Bordeaux.

Maire du lendemain, il a été élu pour changer Bordeaux, afin que la ville s'adapte au nouveau contexte climatique. Cela suppose notamment de promouvoir de nouveaux modes de déplacement afin de réduire la place de la voiture. La végétalisation, notamment des places Stalingrad et Calixte-Calmelle ou du cours Le Rouzic, protégera les habitants lors des étés caniculaires.

Pierre Hurmic remercie les participants avant de quitter la salle.

ENSEMBLE MOBILISÉS POUR LA PROPRETÉ

Jean-Baptiste Thony, Conseiller municipal délégué à l'économie circulaire, zéro déchet, propreté et monnaie locale explique que la propreté garantit un cadre de vie agréable. Elle permet également de :

- sécuriser le domaine public ;
- lutter contre l'insalubrité ;
- protéger l'environnement. 80 % des déchets qui se retrouvent sur les plages proviennent des villes.

La propreté n'est pas :

- un prétexte à incivilités. Payer des impôts ne confère pas le droit de salir les rues ;
- une alternative au service de collecte des déchets ménagers. Les sacs de déchets doivent tous être déposés dans des poubelles, afin de ne pas attirer les rats. Des agents sont chargés de verbaliser les contrevenants ;
- une recyclerie. Des sites et des associations permettent de vendre ou donner les objets qui ne servent plus.

Dans le quartier de la Bastide, 12 agents et 2 chefs d'équipe en semaine, 3 agents et 1 chef d'équipe le samedi et 2 agents et 1 chef d'équipe le dimanche sont chargés de la propreté. Des structures chargées d'insertion interviennent également pour des missions ponctuelles.

Des actions de nettoyage sont mises en œuvre quotidiennement dans le quartier (lavage, collecte des 442 corbeilles, ramassage des feuilles en automne). Pour la collecte des encombrants et des déchets verts, ou le signalement des dépôts sauvages, les habitants doivent contacter Allô mairie Proximité par téléphone ou via l'application. La géolocalisation permet aux agents de réagir rapidement.

Les poubelles ne doivent pas encombrer les trottoirs afin de ne pas gêner la circulation des fauteuils roulants, des piétons et des poussettes.

A ce jour, en 2022, 1 669 m³ ont été mobilisés pour ramasser les encombrants dans le quartier. Chaque intervention pour les dépôts sauvages requiert 12 m³. Les déchets hors sacs représentent 137 tonnes, soit 13,7 tonnes par mois.

Le prochain plan propreté traitera en priorité la transition zéro déchet. Il fera notamment intervenir des agents de la police municipale et comportera trois axes :

1. Réduire et éviter les déchets dans l'espace public.
2. Modifier les comportements.
3. Assurer la salubrité au quotidien.

TEMPS D'ECHANGES

COMMENT RELEVER ENSEMBLE LE DÉFI DE LA PROPRÉ DANS LE QUARTIER ?

- **Hôtel social avenue Thiers**

Une intervenante qui habite à côté de l'hôtel social, avenue Thiers : « *La rue est utilisée comme des toilettes publiques. Cela génère de la violence. Le trottoir n'a pas été nettoyé cet été.* »

Jean-Baptiste Thony répond qu'un travail d'accompagnement doit être mené autour de l'hôtel social, avec les services sociaux et des médiateurs.

Jean-Baptiste Thony ajoute : « *Il y a eu une explosion des dépôts sauvages cet été, ce qui peut expliquer cette situation. Les habitants peuvent contacter la mairie de quartier pour signaler les défaillances dans le nettoyage.* »

Des actions de sensibilisation sont prévues auprès des jeunes, car l'éducation est primordiale pour modifier les comportements.

Deux ou trois sanitaires sont installés chaque année pour un budget de 60 000 euros. La mairie prévoit d'impliquer les commerçants, afin qu'ils permettent aux non-clients d'utiliser leurs toilettes.

- **« Le local poubelles grouille de rats ! »**

Une habitante de La Benauge, rue Edouard-Branly : « *Le kiosque à poubelles grouille de rats ! Il est trop petit et ne comporte pas de poubelles vertes. Cela ne sert à rien de trier. Des gens jettent leurs encombrants dans la cité de La Benauge.* »

Un habitant de la Benauge ajoute que certaines personnes fouillent les poubelles. Les bacs sont donc maintenus ouverts.

Jean-Baptiste Thony explique qu'un travail doit être mené auprès des bailleurs, qui sont responsables de l'entretien des locaux poubelle et doivent fournir des bacs de tri. Les habitants peuvent s'adresser à la mairie pour appuyer leur demande. Si les sacs de déchets sont déposés à l'extérieur du local, cela contribue à attirer les rats.

Les rats sont des animaux liminaires et vivront toujours dans les villes, à proximité des hommes. « *Il vaut mieux les réguler en gérant les déchets que prétendre les exterminer.* » La Métropole devra collecter les biodéchets à partir de 2024. Tout le monde doit être sensibilisé afin d'éviter que les rats occupent les abords des habitations et les jardins.

- **Déjections canines**

Les propriétaires de chiens ne ramassent pas les déjections de leurs animaux. « *Il y a peu de distributeurs de sacs pour les déjections canines, qui polluent les eaux.* »

La mairie considère le problème des déjections canines comme prioritaire.

Il est difficile d'approvisionner les distributeurs de sacs. En outre, il revient aux propriétaires de chiens de payer ces sacs. [Applaudissements] A Bergerac, les propriétaires de chiens qui ne sont pas munis de deux sacs de ramassage sont verbalisés.

- **« Le nettoyage n'est pas toujours bien réalisé. »**

Un habitant du quartier : « *Quel contrôle la mairie exerce-t-elle sur les prestataires ?* »

Le nettoyage est effectué par des agents de la Métropole et contrôlé par les chefs d'équipe.

- **Restaurateurs et commerçant**

Divers habitants déplorent la saleté de leur rue aux abords de Carrefour Contact, des établissements de restauration rapide et des collecteurs de verre. Les camions laissent leur moteur tourner, ce qui génère de la pollution.

Jean-Baptiste Thony note que la sensibilisation des restaurateurs et commerçants a souvent été négligée dans les politiques de gestion des déchets. Il faut les sensibiliser et rappeler les règles, mais aussi disposer d'outils répressifs en cas de récidive (de l'avertissement à la fermeture administrative).

Bordeaux adhère à l'association des villes pour la propreté urbaine et peut donc s'inspirer de ce qui a été mis en place ailleurs.

Si le nombre de corbeilles paraît insuffisant ou si les abords des bacs à verre ne sont pas nettoyés, il faut contacter Allô Mairie Proximité.

- **« Autrefois, tout le monde nettoyait son pas de porte. »**

Une habitante de la rue Sainte-Marie indique qu'un membre de sa famille a glissé sur un trottoir rendu glissant par des eaux grasses. Elle propose d'organiser des journées autour de la propreté, mais aussi que chacun nettoie devant sa porte.

- **Collecteurs de verre**

Un habitant signale que la moitié des colonnes de verre enterrées est verrouillée.

Jean-Baptiste Thony répond que la mairie entend mettre fin aux bornes enterrées, coûteuses et constamment en panne. La mairie s'efforce de les réparer et de les remplacer au fur et à mesure par des bacs plus esthétiques que les anciens.

- **Grilles d'égout**

Une habitante du quartier demande pourquoi les bouches d'égout de Bordeaux ne sont pas équipées de grilles pour retenir les déchets.

Jean-Baptiste Thony explique que les égouts sont équipés d'un déversoir, qui permet de récupérer un certain nombre de déchets. Des filets avaient été testés, mais ils ne répondent pas aux spécificités de la Garonne. Il n'est pas toujours possible techniquement d'équiper toutes les bouches d'égout d'une grille.

- **« Le déchet est avant tout une ressource. »**

Un habitant du quartier explique que la Métropole de Limoges a mis en place des points d'échange de meubles au niveau des déchetteries.

Jean-Baptiste Thony indique que la Quinzaine solidaire organisée dans les écoles bordelaises prévoit la collecte de stylos et de vêtements pour des associations caritatives.

Le troc de meubles serait en effet une solution intéressante pour les étudiants. La mairie souhaite inciter l'installation de recycleries de quartier, qui pourraient être impliquées dans cette collecte. Par ailleurs, il est indispensable d'impliquer les citoyens dans la gestion des déchets.

- **Déchetterie**

Un habitant : « *Quel est le devenir de la déchetterie située à côté de la passerelle Eiffel ?* »

Jean-Baptiste Thony explique que sa fermeture est prévue dans le cadre du projet Euratlantique. Une déchetterie devrait ouvrir quai de Brazza avant sa fermeture. Des solutions de tri de proximité sont à l'étude pour compléter le dispositif.

- **Bidonville en face de la Fabrique Pola**

Un habitant du quartier Bastide-Niel indique qu'un « village » se développe en face de la Fabrique Pola, ce qui crée un risque sanitaire, notamment causé par la présence de rats.

Amine Smihi assure que le sujet constitue une préoccupation quotidienne, car les conditions de vie sont inacceptables dans ce bidonville, qui constitue un risque sanitaire majeur. Le problème est pris en charge dans le cadre de la mission « Résorption des squats et bidonvilles ». Au cours de la réunion de cet après-midi, il a été décidé d'identifier les situations d'urgence afin d'accompagner les familles concernées.

Le « village » aura disparu à la fin de l'hiver.

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET SOBIRETE ENERGETIQUE

Laurent Guillemin, Adjoint au maire chargé de la sobriété dans la gestion des ressources naturelles, de la politique de l'éclairage public et rénovation énergétique des bâtiments municipaux, explique que la crise énergétique a amené la mairie de Bordeaux à revoir sa stratégie pour l'éclairage public. Celle-ci consistait à remplacer les ampoules sodium par des LED, beaucoup moins énergivores, et à installer des détecteurs de présence. Il faut désormais maintenir le service public de l'éclairage tout en réalisant des économies, raison pour laquelle l'éclairage public sera partiellement éteint la nuit.

Le budget de l'éclairage public représente un budget annuel de 7,5 millions d'euros pour 35 000 lampadaires. 2,5 millions d'euros sont consacrés à la facture énergétique.

Outre la réduction de sa consommation d'énergie, la ville de Bordeaux souhaite produire tout ou partie de l'énergie qu'elle utilise. Elle complétera sa production en achetant de l'énergie verte certifiée et en développant les réseaux de chaleur.

A partir du 2 janvier, l'éclairage public sera éteint entre 1 heure et 5 heures du matin sur environ 57 % des quartiers résidentiels.

Cette mesure permettra de réaliser 1 million d'euros d'économies sur un an. 14 des 28 communes de la Métropole ont déjà mis ce dispositif en place. 6, dont la ville de Bordeaux, projettent de le rejoindre et 8 étudient cette possibilité.

L'extinction de l'éclairage nocturne concourt également à la préservation de la biodiversité. En effet, il perturbe certaines espèces.

L'aspect sécurité de ce projet a été piloté et coordonné par Amine Smihi.

Dans le quartier de la Bastide, l'éclairage sera maintenu sur les rives, la Benauge et les grands axes.

Les illuminations de Noël, alimentées par des LED, auront lieu 3 semaines au lieu de 5, du 4 décembre au 2 janvier. Une coupure interviendra entre 1 heure et 7 heures du matin. La dépense énergétique s'élèvera à 1 600 euros, contre 2 500 euros l'an dernier

TEMPS D'ECHANGES

1) Questions d'ordre technique

• Modalités de l'extinction de l'éclairage public

Les habitants du quartier demandent si l'éclairage sera modulé ou totalement éteint, notamment pour préserver la vie sociale. Ils estiment que les devantures des commerces et les écoles ne devraient pas être éclairées la nuit.

Laurent Guillemin répond que l'éclairage public sera totalement éteint. A terme, les lampadaires seront équipés de détecteurs de présence.

25 % des commerçants bordelais ne respectent pas la loi de 2014 sur l'extinction des enseignes. Des amendes seront appliquées à compter du 2 janvier 2023.

Les bâtiments publics doivent eux aussi respecter la loi. « *Je prendrai le nom de cette école.* »

Une habitante du quartier, qui vit près d'un arrêt du tram, redoute que l'extinction de l'éclairage n'aggrave l'insécurité et les dégradations. Une autre habitante demande si les carrefours resteront éclairés.

Laurent Guillemin explique que les éclairages seront maintenus sur le parcours des lignes de tramway. Seuls seront éclairés les carrefours signalés en jaune sur la carte.

Un habitant du quartier souhaite des précisions sur l'éclairage de la rocade.

Monsieur Luneau indique que la rocade est ne sera éclairée qu'entre les grands échangeurs. Les ponts demeureront éclairés.

Les habitants du quartier s'étonnent que l'éclairage soit maintenu quai de la Souys.

Laurent Guillemin répond que le quai de la Souys est un lieu de vie nocturne.

2) Questions liées à la sécurité

Des habitantes du quartier ne se sentent pas en sécurité quand l'éclairage est éteint.

Amine Smihi indique que la question du sentiment d'insécurité, notamment pour les femmes seules, s'est rapidement posée pour ce projet.

Cette mesure a été mise en œuvre à Mérignac, Talence et Pessac et d'autres villes françaises. Des retours d'expérience sont donc disponibles. Par ailleurs, la ville de Bordeaux préside le forum français pour la sécurité urbaine, qui constitue une source supplémentaire d'information.

Les villes qui ont opté pour l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit n'ont pas noté d'aggravation de l'insécurité et des délits, mais jusqu'à 60 % de diminution des cambriolages pour certaines. La mise en place de la mesure a été accompagnée par un fort sentiment d'insécurité, qui s'est estompé progressivement. Aucune ville n'est revenue sur sa décision.

Par ailleurs, les préconisations des représentants des métiers de la nuit (police, pompiers, secours, hôpitaux, transporteurs, etc.) ont été intégralement respectées.

La mise en œuvre de la mesure sera accompagnée avec une extrême vigilance. Un bilan sera réalisé au bout de quelques mois. Si le dispositif impacte la vie nocturne, la mairie en tiendra compte.

Enfin, il faudra sans doute imposer aux cyclistes un équipement lors de leurs déplacements nocturnes. L'accidentologie qui concerne les piétons diminue lorsque l'éclairage est éteint parce que les automobilistes sont plus attentifs.

ACTUALITÉS DU QUARTIER

Françoise Frémy, Maire-adjointe du quartier la Bastide informe les habitants que l'éclairage nocturne de la piscine Galin, dont la réouverture est prévue mi-janvier, est maintenu la nuit pour des raisons de sécurité.

Elle indique que de nombreux événements sont programmés entre le 2 et le 18 décembre : « vélo-cuisine », Père Noël de Calixte, Marché de fin d'année.

Tous les mardis du mois de décembre, 20 h, Les mots du mardi au Poquelin Théâtre.

Tous les mercredis de décembre, 14 h/16 h 30, Les Aprem's seniors du Poquelin Théâtre.

Les échos des patrimoines bastidiens, 2 circuits de balade guidée sur le quartier de la Bastide, Le Poquelin Théâtre.